

Compte-rendu de la réunion publique n° 1

du 22 juin 2006

Participation :

- 04 personnes : les 03 propriétaires et exploitants agricoles concernés par les 06 éoliennes, dont la présidente de l'Association Foncière, et le maire de la commune ;
- 02 personnes de VALECO (Manon DAUVILLIERS et Lucas GAILLARD) ;
- le commissaire enquêteur.

NB - Une feuille d'émargement des participants est détenue par le PDP et le CE.

Étant au fait du projet, les participants n'ont pas souhaité que le PDP le présente de nouveau et n'avaient non plus de questions particulières ou d'observations à adresser au PDP et au CE.

Discussion avec le CE :

Profitant de l'occasion de rencontrer ces personnes, le CE leur a rappelé la façon de s'informer plus amplement, si nécessaire, via les dossiers papier et numérique disponibles lors des heures d'ouverture de la mairie et ou via le site dématérialisé.

Il a rappelé également qu'il tiendra 03 permanences au cours de la consultation publique :

- le lundi 15 juillet de 14h à 17h ;
- le samedi 11 juillet de 9h à 12h ;
- le mardi 15 septembre de 14h à 17h.

et qu'une seconde réunion publique se tiendra le 09 septembre à 16 h 00.

Le CE leur a parlé aussi de la nouvelle procédure « *Industrie Verte* » qui régit désormais ce genre de consultation publique et des délibérations/avis qui arrivent désormais au fil de l'eau.

Question de Mme Bouy : jusqu'à quand les communes voisines ont la possibilité de délibérer sur le projet ? Les conseils municipaux avaient jusqu'au 23 mai 2026 pour faire connaître leur avis au CE. Or à ce jour, seule celui de Thaas lui est parvenu.

Le CE a expliqué enfin les fondements de la consultation publique, destinés en tout premier lieu à recueillir l'avis du public et à éclairer l'autorité organisatrice pour sa prise de décision, en l'occurrence le préfet de la Marne.

Fabrice Delaître

Le 24 juin 2026

Commissaire enquêteur

